

#### **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** SEANCE DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020 à 18 H 30 Salle des Fêtes de BOURNAZEL

L'an deux mille vingt, le quatorze septembre, à 18 Heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse; dûment convoqué en date du 8 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de BOURNAZEL, sous la présidence de Monsieur Bernard ANDRIEU, Président.

#### Etaient Présents :

Commune de CORDES: Messieurs Bernard ANDRIEU, François LLONCH, Bernard TRESSOLS. (Titulaires)

Commune de PENNE: Mesdames Laurence POILLERAT, Elisabeth COUTOU, Monsieur Sylvain RENARD. (Titulaires)

Commune de ST MARTIN LAGUEPIE: Messieurs Jean-Christophe CAYRE. (Titulaire)

Commune de LES CABANNES: Messieurs Patrick LAVAGNE, Philippe WOILLEZ. (Titulaires)

Commune de VAOUR: Madame Nathalie MULET (Titulaire)

Commune de LAPARROUQUIAL : Monsieur Laurent DESHAYES. (Titulaire)

Commune de MILHARS: Madame Sylvie GRAVIER. (Titulaire)

**Commune de ST MARCEL CAMPES :** Monsieur Alex BRIERE. (Titulaire) Commune de LIVERS-CAZELLES: Monsieur Bernard BOUVIER. (Titulaire)

Commune de MOUZIEYS PANENS: Messieurs Claude BLANC, Michel PRONNIER. (Titulaires)

**Commune de SOUEL**: Monsieur Jean-Paul ECHE (suppléant)

**Commune de BOURNAZEL** : Monsieur Jérôme FLAMENT. (Titulaire) Commune de VINDRAC-ALAYRAC : Madame Céline BOYER (titulaire)

Commune de LE RIOLS: Monsieur Serge BESOMBES. (Titulaire)

Commune de LACAPELLE SEGALAR : Monsieur Frédéric ICHARD. (Titulaire) **Commune de LABARTHE BLEYS**: Monsieur Daniel GANTHE. (Titulaire) **Commune de MARNAVES**: Madame Sabine BOUDOU-OURLIAC. (Titulaire) Commune de ROUSSAYROLLES: Monsieur Brice LAURET. (Suppléant) Commune de ST MICHEL DE VAX : Monsieur Matthieu AMIECH. (Titulaire)

Monsieur Frédéric ICHARD a été désigné secrétaire de séance.

Absents et excusés: Messieurs Thomas CHAIX (Cordes), Jean-Paul MARTY (St Martin-Laguépie), Melvin ROCHER (Vaour), Pierre PAILLAS (Milhars)

En préambule de l'ouverture de l'ordre du jour, Monsieur le Président demande aux élus du conseil communautaire de bien vouloir procéder à la signature du compte-rendu de la réunion du 31 Août 2020 qu'ils ont préalablement reçu et dont ils ont pris connaissance.

#### 1-Délibération fixant les tarifs de la taxe de séjour au 1er janvier 2020.

#### Le Conseil Communautaire

- Vu l'article 67 de la loi de finances pour 2015 N°2014-1654 du 29 décembre 2014
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2333-26 et suivants et R.2333-43 et suivants;
- Vu le code du tourisme et notamment ses articles L.422-3 et suivants ;

- Vu le décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015 ;
- Vu l'article 59 de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015;
- Vu l'article 90 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016;
- Vu l'article 86 de la loi n°2016-1918 du 29 Décembre 2016 de finances rectificatives pour 2016;
- Vu les articles 44 et 45 de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017
- Vu la délibération du conseil départemental du Tarn du 26 mars 2010 portant sur l'institution d'une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour ;
- VU le rapport de M. le Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide les tarifs de la taxe de séjour applicables à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021, selon le cadre réglementaire suivant :

#### Article 1:

La communauté de communes du Cordais et du Causse a institué une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. La communauté de communes est composée des communes suivantes : Cordes sur Ciel, Penne, Milhars, Saint-Martin-Laguépie, Bournazel, Les Cabannes, Labarthe-Bleys, Lacapelle-Ségalar, Livers-Cazelles, Marnaves, Mouzieys-Panens, Laparrouquial, le Riols, Roussayrolles, Saint-Marcel-Campes, Saint-Michel-de-Vax, Souel, Vaour, Vindrac-Alayrac

La présente délibération reprend toutes les modalités et les tarifs de la taxe de séjour sur son territoire et annule et remplace toutes les délibérations antérieures à compter du 1er Janvier 2021.

#### Article 2:

La taxe de séjour est perçue au réel par toutes les natures d'hébergement à titre onéreux proposés :

- Palaces,
- Hôtels de tourisme,
- Résidences de tourisme,
- Meublés de tourisme,
- Village de vacances,
- Chambres d'hôtes,
- Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures,
- Terrains de camping et de caravanage,
- Ports de plaisance.

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui n'y sont pas domiciliées et qui n'y possèdent pas de résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la taxe d'habitation (voir : article L.2333-29 du Code général des collectivités territoriales).

Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

#### Article 3:

La taxe de séjour est perçue sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

#### Article 4:

Le conseil départemental du Tarn, par délibération en date du 26 mars 2010, a institué une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour. Dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article L.3333-1 du CGCT, la taxe additionnelle est recouvrée par la communauté de communes du Cordais et du Causse pour le compte du département dans les mêmes conditions que la taxe communautaire à laquelle elle s'ajoute. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

#### Article 5:

Conformément aux articles L.2333-30 et L.2333-41 du CGCT, les tarifs doivent être arrêtés par le conseil communautaire avant le 1er octobre de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante. Le barème suivant est appliqué à partir du 1er janvier 2021 :

Catégories d'hébergement	Tarif EPCI à compter du 01/01/2021	Taxe additionnelle départementale	Tarif taxe de séjour
Palaces	3,09€	0,31€	3,40 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,09€	0,21€	2,30€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,27 €	0,13 €	1,40 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,82 €	0,08 €	0,90€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,68€	0,07 €	0,75 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,59€	0,06€	0,65 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,41€	0,04 €	0,45 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20€	0,02 €	0,22€

#### Article 6:

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 5, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

#### Article 7:

Sont exemptés de la taxe de séjour conformément à l'article L. 2333-31 du CGCT

- Les personnes mineures ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la communauté de communes ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

#### Article 8:

Les logeurs doivent déclarer 2 fois par an le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès du service taxe de séjour.

Cette déclaration peut s'effectuer par courrier ou par internet.

Le recouvrement de la taxe de séjour sera perçu en deux versements :

- Avant le 30 septembre, pour les taxes perçues du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août
- Avant le 31 janvier, pour les taxes perçues du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre

#### Article 9:

Le produit de cette taxe est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire au travers du financement de l'office de tourisme conformément à l'article L2333-27 du CGCT.

### 2- Délibération fixant le produit de la taxe GEMAPI pour 2021. « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »

Le Président de Conseil Communautaire expose les dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts Permettant au Conseil Communautaire d'instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

**Considérant** la mise en place de la taxe GEMAPI conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017,

Vu l'article 1530 bis du code général des impôts,

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**Décide** d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations 2021 à :

#### 40 000 euros (quarante mille euros)

Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### 3- Délibération portant désignation des délégués au S.M.R.P du Ségur et de la 4C.

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite au renouvellement des élus du conseil communautaire, il y a également lieu de procéder au renouvellement des quatre délégués de la 4C, membres du « Syndicat mixte de regroupement pédagogique du Ségur et de la 4 C » et amenés à siéger au syndicat.

Monsieur le Président propose ensuite aux candidats de se faire connaître.

Se portent candidats:

#### - Monsieur Laurent DESHAYES

#### **Monsieur Claude BLANC**

#### **Monsieur Patrick LAVAGNE**

#### **Monsieur Alex BRIERE**

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide les candidatures de :

- Monsieur Laurent DESHAYES
- > Monsieur Claude BLANC
- **➤ Monsieur Patrick LAVAGNE**
- Monsieur Alex BRIERE

En qualité de membres du « SMRP du Ségur et de la 4C »

#### 4 - Délibération désignation de deux élus délégués au CNAS. « Centre National d'Action Sociale »

Monsieur le Président rappelle que le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèque-réduction.....), qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs attentes.

La communauté de commune est adhérente au CNAS pour l'ensemble de son personnel.

A ce titre et suite au renouvellement du conseil communautaire du 10 Juillet 2020, il y a lieu de procéder a au renouvellement de deux élus délégués au CNAS.

Entendu la présentation faite par Monsieur le Président, après appel à candidature et en avoir délibéré, le conseil communautaire,

#### - Désigne :

Monsieur Frédéric ICHARD (Service Général) et Madame Laurence POILLERAT (Service Ecoles), élus délégués au CNAS.

#### 5- Délibération validant la nomination des délégués de la 4C à l'association « covoiturons sur le pouce »

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 6 mars 2015, le conseil communautaire a validé l'adhésion de la communauté de communes à « REZO-POUCE ».

Dans le cadre de cette représentativité et suite au renouvellement du conseil communautaire dans sa séance du 10 juillet 2020, il y a lieu de procéder à la désignation de deux élus, 1 titulaire et 1 suppléant qui participeront au conseil d'administration de l'association.

Il demande aux candidats de se faire connaitre.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et la désignation des candidats présentés, le conseil communautaire valide les candidatures proposées de :

#### Titulaire:

- Madame Sylvie GRAVIER.

#### Suppléant :

Monsieur Brice LAURET

## 6 - Délibération Adhésion de la Communauté du Cordais et du Causse au Syndicat mixte Agence de gestion et de Développement Informatique (A.G.E.D.I).

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire, que la collectivité s'est rapprochée du syndicat mixte A.GE.D.I., afin de demander le renouvellement de son adhésion, suite à l'installation du nouveau conseil communautaire en date du 10 juillet 2020.

Après avoir fait lecture au conseil communautaire des statuts du syndicat, approuvés par arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 (arrêté 2020/DRCL/BLI/n°28), et notamment de son article 10 relatif à l'adhésion.

#### Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les statuts du syndicat mixte ouvert dénommé « Agence de Gestion et de Développement Informatique » A.G.E.D.I.
- ADHERE au syndicat selon l'objet mentionné à l'article 3 des statuts.
- CHARGE Monsieur le Président, de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.
- DESIGNE Monsieur Patrick LAVAGNE, Vice-Président en charge des écoles, comme délégué de la collectivité à l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- PREVOIT au budget annuel le montant de la cotisation au syndicat.

### 7 – Délibération complémentaire au vote du budget 2020, validant les demandes de subvention des associations du territoire.

Monsieur le Président présente au conseil communautaire le tableau des demandes de subventions des associations du territoire qui sont arrivées après le vote du budget 2020 et sur lesquelles il y a lieu de se prononcer.

Il rappelle que lors de la séance du 23 juillet où le budget 2020 a été voté par l'assemblée, très peu d'associations avaient déposé leur dossier de demande étant lors dans l'impossibilité de savoir si les manifestions 2020 pourraient être maintenues en raison des protocoles COVID.

L'assemblée prend connaissance des demandes arrivées depuis cette date et valide le tableau présenté avec les montants des subventions complémentaires allouées au titre de l'exercice 2020 comme suit :

# SUBVENTIONS 2020 aux Associations Décision complémentaire au vote du Budget Primitif du 10 juillet 2020

VERSEMENTS AU BUDGET 2020	Vote au Conseil Communautaire du 14/09/2020
ASSOCIATIONS	MONTANT
ACADOC	2 500,00 €
ASSO FOOT CORDES	500,00€
ASSO FOOT VAOUR	500,00€
ASSO PATRIM ET CULT EN VAOURAIS	500,00€
ASSO THEATRE LE COLOMBIER	5 000,00 €
CUMA	500,00€
ECOLE DE MUSIQUE VAOUR	500,00€
ENERGY FORM	300,00€
HORIZONFORME	300,00€
LE ROCK D'ANGLARS (Ecole de Musique)	500,00€
LES BALADINES DE PENNE	750,00€
RECTO VERSO	450,00 €
TENNIS DE CORDES	1 000,00 €
ASSO GRESIGNE EN FUGUES	750,00 €
TOUS EN SCENE "Ecole de danse" Cordes	500,00€
RESERVE	2 800,00 €
TOTAL	17 350,00 €

#### 8 - Délibération approuvant la liste préparatoire des candidatures de commissaires de la commission Intercommunale des impôts de la 4C.

Monsieur le Président présente à l'assemblée, la liste préparatoire des candidatures des membres de la commission intercommunale des impôts directs de la Communauté de Communes qui a été constituée sur proposition des communes membres conformément à la note de la Direction Départementale des Finances Publique (DDFIP). Il rappelle que cette liste préparatoire de candidatures doit être validée par le conseil communautaire et qu'elle sera ensuite communiquée à la DDFIP qui procédera alors à la nomination de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants qui siégeront à cette commission.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et sur sa proposition, le conseil communautaire valide l'ensemble de liste préparatoire de candidatures de la commission intercommunale des impôts directs ci-annexé à la présente délibération.

# LISTE PROPOSITION COMMISSAIRES DE LA CCID 4C

#### **COMMUNES 4C**

#### CORDES

- M.LLONCH François, 9, Rue du Fourmillier 81 170 LES CABANNES, né le 28/05/1948 TH-TF
- M. REYNES Jean-Bernard, né le 22/08/1957; adresse: 3 avenue du 8 mai 1945 à 81170 CORDES SUR CIEL; imposition: TF
- Mme CUQ Béatrice, née le 10/11/1946, adresse : Sillandes à 81170 CORDES SUR CIEL ; imposition : TH

#### LES CABANNES

- M. MOULIS Thierry, 920 Cotes de la Vedillerie 81170 Les Cabannes, né le 02/12/1956 TH, TF
- M. FAURE Claude 160, chemin de la croix petite 81170 Les Cabannes, né le 23/12/1951 TH, TF

#### BOURNAZEL

- M. Serge DALMIERES, La Bouscarié Sommard 81170 St Martin-Laguepie né le18/10/1964 TF
- M. Jérôme FLAMENT 761, Route de Mouzieys-Panens né le 22/10/1972 TH-TF

#### LABARTHE-BLEYS

- M.BOUYSSOU Jean-Paul, Vassals, 81170 Labarthe-Bleys né le 24/05/1956 à Labarthe-Bleys (TH, TF)
- M. COUGOULE Rémi, Fontaine de l'Ormeau, 81170 Labarthe-Bleys né le 15/06/1946 à Milhars (TH, TF)

#### LACAPELLE SEGALAR

- Mme CHARRAZ JACQUELINE 81170 LACAPELLE SEGALAR née le 17/03/1944 TH TF
- M.ICHARD FREDERIC Les Taillades 81170 LACAPELLE SEGALAR né le 23/10/1963 TH-TF

#### **LIVERS CAZELLES**

- M. DONNADIEU Denis, Camp de Soulet 81170 Livers-Cazelles né le 11/09/1938 TF
- Mme NONORGUES Chantal, Livers 81170 Livers-Cazelles né le 27/05/1959 TF

#### **LE RIOLS**

- ALLEGRE Bernard, né le 22/05/1954 domicilié à Calvet LE RIOLS TH-TF
- VIALELLES François, né le 27/01/1969 domicilié à "Lavaur" LE RIOLS 81170 TH-TF

#### **LAPARROUQUIAL**

- Mr ARMENGAUD Pascal Né le 05/06/1964 Bessiard 81640 LAPARROUQUIAL TH TF
- Mr GOUDOFFRE Michel Né le 05/03/1954 Comberives 81640 LAPARROUQUIAL TH TF

#### **MOUZIEYS PANENS**

- BLANC Claude 7 Route de La Treyne 81170 Mouzieys Panens né le 28 août 1954 TH, FB,FNB,
- PRONNIER Michel 6 Les Hauts de Belis 81170 Mouzieys Panens né 20 JUILLET 1955 FB

#### **MARNAVES**

- M. GAUBEN Jean-Claude né le 07/04/1954 domicilié 5 Rue de la boulangerie 81170 MARNAVES TF
- Mme BONNEAU Hélène née le 10/08/1953 domiciliée 6 Rue de la Mairie 81170 MARNAVES TH

#### **MILHARS**

- M. DALENC Laurent, né le 21/04/1972, domicilié: 891, rue de Prunelle 81170 MILHARS –TH TF.
- M. BOURDONCLE Jean-Claude, né le 18/03/1953, domicilié: 1259, route de Saulieu 81170 MILHARS –TH- TF CFE.

#### **PENNE**

- Mme PLANTADE épouse MARQUES Jacqueline née le 02/05/1942 domiciliée Le Bourg 81140 PENNE.TH, TF.
- Mr VIDAL Jean-Pierre né le 19/11/1955 domicilié Belaygues 81140 PENNE TH, TF
- Mr LEFRANC Marc, né le 31/12/1968 domicilié Le Roudoulié 81140 PENNE, TH, TF, CFE

#### ST MARCEL CAMPES

- Monsieur RIVIERE Bernard né le 08.09.1971 Roul 81170 SAINT MARCEL CAMPES (TH, FB)
- Monsieur GAUD Pascal né le 17.02.1971 La Sole 81170 SAINT MARCEL CAMPES. (TH, FB)

#### **ST MARTIN LAGUEPIE**

- M. Jean-Christophe CAYRE Sommard 81170 SAINT MARTIN-LAGUEPIE, né le 20/03/1970 TH-TF
- M. Jean-Paul MARTY Sommard 81170 SAINT MARTIN-LAGUEPIE, né le 18/08/1959 TH -TF

#### ST MICHEL DE VAX

- M.Matthieu AMIECH, né le 19 décembre 1978; adresse : le bourg, 81140 St-Michel-de-Vax TH
- M.FAYSSAL Sabir, né le 25 juin 1980 ; adresse : le bourg, 81140 St-Michel-de-Vax TH

#### VAOUR

- M. DURET Benoît, né le 18/01/1975, domicilié: rue du Sabotier 81140 VAOUR (TH TF)
- Mme MARCHAND Valérie, née le 17/01/1962, domiciliée : ancien presbytère 81140 VAOUR (TH)

#### **VINDRAC**

- Mme Céline BOYER Château de La Bogne 81170 Vindrac-Alayrac Née le 17.07.1962 FB et FNB
- M. Jean-Christian BOHERE La Curade 81170 Vindrac-Alayrac Né le 07.04.1949 TH et FB

#### **SOUEL**

- M. Franck CEBAK Sarmazes 81170 SOUEL né le 19/01/1948 TH-TF
- M. Jean-Paul ECHE Sargniac 81170 SOUEL né le10/05/1957 TH-TF

#### **ROUSSAYROLLES**

- Didier BARGIACCHI, la Foun Naouto 81140 Roussayrolles, né le 15/11/1972, (TH)
- Benoit BAILLIET, lieu-dit Peyralade 81140 Roussayrolles, né le01/11/1969 (CFE)

# 9- Délibération demande de subvention départementale pour la réfection du mur d'enceinte de la Médiathèque du Pays Cordais.

Monsieur le Président présente au conseil communautaire le dossier de travaux concernant le mur d'enceinte de la Médiathèque du Pays Cordais qui présente de lourds désordres structurels et qui menace de s'écrouler sur la Rue de la Lanterne.

Il explique au conseil communautaire qu'il va solliciter l'aide financière du Département pour la réalisation de ces travaux qui doivent être réalisés à l'identique de l'existant, compte-tenu de leur situation dans le site protégée de la Cité Médiévale de Cordes sur Ciel.

# PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET REFECTION MUR DE SOUTENNEMENT DE LA MEDIATHEQUE DU PAYS CORDAIS.

Mis à jour le 14 septembre 2020.

#### Dépenses faisant l'objet d'une facturation :

Nature des dépenses	Montant HT	Montant TTC
TRAVAUX DE REFECTION DU MUR DE SOUTENNEMENT DE LA MEDIATHEQUE DU PAYS CORDAIS	10 011.00	12 013.20
TOTAL des dépenses prévues	10 011.00	12 013.20

#### Financement d'origine publique faisant l'objet d'une demande de subvention :

Financeurs publics sollicités	Montants en €
Département 30 %	3 003.30
Autofinancement : maître d'ouvrage public	7 007.70
Sous-total apport du maître d'ouvrage public	7 007.70

TOTAL général = coût du projet 10 011.00
--

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le plan de financement présenté et autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Département.

#### 10 - Délibération validant la liste des membres des différentes commissions de travail 4C.

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide la liste des membres des différentes commissions de travail, instaurées au regard des compétences exercées par la communauté de communes et consécutivement à l'installation du nouveau conseil communautaire en date du 10 juillet 2020 ; comme annexée ci-après :

#### LISTE DES COMMISSIONS 4C

#### - ÉCOLES - ENFANCE - JEUNESSE - CANTINE

Patrick LAVAGNE (Les Cabannes)

Thomas BRABANT-CHAIX (Cordes-sur-Ciel)

Nathalie MULET (Vaour)

Laurent DESHAYES (Laparrouquial)

Delphine PINCZON-DU-SEL (Penne)

Sandrine BARRAU (Bournazel)

Josiane YECHE (Souel)

Hélène JAUSSAUD (St-Michel-de-Vax)

Sophie PLATTNER (Roussayrolles)

Claude DAGADA (Milhars)

#### - CULTURE - TOURISME

#### Sabine BOUDOU-OURLIAC (Marnaves)

Elisabeth COUTOU (Penne)

Axel BERTRAND (Laparrouquial)

Daniel GANTHE (Labarthe-Bleys)

Nadia CHIODI (Marnaves)

Jean-Luc BOUTONNIER (Souel)

Emma DELPEYROU-SABIR (St-Michel-de-Vax)

Philippe WOILLEZ (Les Cabannes)

Jérémie STEIL (Vaour)

Jean-Paul MARION (Milhars)

François LLONCH (Cordes-sur-Ciel)

Véronique SIRGUE (St-Martin-Laguépie)

#### - PROJET de TERRITOIRE

#### **Sabine BOUDOU-OURLIAC** (Marnaves)

**Bernard BOUVIER** (Livers-Cazelles)

Sylvie GRAVIER (Milhars)

Axel BERTRAND (Laparrouquial)

Bernadette GOUDOFFRE (Laparrouquial)

Matthieu AMIECH (St-Michel-de-Vax)

Melvin ROCHER (Vaour)

Jean-Michel PIEDNOEL (Cordes-sur-Ciel)

Bernard TRESSOLS (Cordes-sur-Ciel)

Jérôme FLAMENT (Bournazel)

Serge BESOMBES (Le Riols)

Marc DEPEYRE (Les Cabannes)

Olivier CELIER (Lacapelle-Ségalar)

Laurence POILLERAT (Penne)

Guillaume De THELIN (Milhars)

Céline CASTELA (St-Martin-Laguépie)

#### - DÉVELOPPEMENT DURABLE - TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**Sylvie GRAVIER** (Milhars)

**Bernard BOUVIER** (Livers-Cazelles)

Frédéric ICHARD (Lacapelle-Ségalar)

Brice LAURET (Roussayrolles)

Elisabeth COUTOU (Penne)

Melvin ROCHER (Vaour)

Catherine MANUEL (Cordes-sur-Ciel)

Jean-Paul ECHE (Souel)

Julien TESSEREAU (St-Michel-de-Vax)

Maïlis MARTINSSE (Milhars)

Laurence QUERCY (St-Martin-Laguépie)

#### - <u>LIEN SOCIAL – ACTION SOCIALE</u>

Patrick LAVAGNE (Les Cabannes)

Laurence POILLERAT (Penne)

Stéphanie CHABBAL (Les Cabannes)

Jocelyne ALLEMAND (Laparrouquial)

Caroline MOUYSSET (Bournazel)

Jacqueline CHARRAZ (Lacapelle-Ségalar)

Catherine SAMUEL (Vaour)

Nadia DALENS (Milhars)

#### - VOIRIE

Bernard ANDRIEU (Cordes-Sur-Ciel)

Bernard BOUVIER ou sa représentante (Livers-Cazelles)

Rémi COUGOULE (Labarthe-Bleys)

Jérôme FLAMENT (Bournazel)

Franck CEBAK (Souel)

Serge BESOMBES (Le Riols)

Christian MESTE (Les Cabannes)

Christine TRESSOLS (Mouzieys-Panens)

Céline BOYER (Vindrac-Alayrac)

Jean-Christophe CAYRE (St-Martin-Laguépie)

Sébastien MICHAUD (Laparrouquial)

Josette NOUVIALE (Lacapelle-Ségalar)

Laurent VAURS (Roussayrolles)

Nathalie MULET (Vaour)

Thierry GUIRAUD (Penne)

Pierre PAILLAS (Milhars)

Sabine BOUDOU-OURLIAC (Marnaves)

Alex BRIERE (St-Marcel-Campes)

Emma DELPEYROU-SABIR (St-Michel-de-Vax)

#### - GRAND CYCLE DE L'EAU - SPANC - ENVIRONNEMENT

**Sylvie GRAVIER** (Milhars)

Elisabeth COUTOU (Penne)

Sabine BOUDOU-OURLIAC (Marnaves)

Patrick MARRE (Labarthe-Bleys)

Jean-Paul ECHE (Souel)

Céline BOYER (Vindrac-Alayrac)

Bernard TRESSOLS (Cordes-sur-Ciel)

Marylène HEBRARD (Lacapelle-Ségalar)

Bernard LAURENT (Roussayrolles)

Rémi KULIK (Vaour)

Renan HUMBERT (Penne)

#### - <u>ÉCONOMIE - AGRICULTURE</u>

**Sylvie GRAVIER** (Milhars)

Guilhem MARTY (Laparrouquial)

Serge BESOMBES (Le Riols)

Jean-Paul BOUYSSOU (Labarthe-Bleys)

Jean-Paul ECHE (Souel)

Matthieu AMIECH (St-Michel-de-Vax)

Claude FAURE (Les Cabannes)

Jean-Christophe CAYRE (St-Martin-Laguépie)

Julien PUECH (Lacapelle-Ségalar)

Laurent VAURS (Roussayrolles)

Thierry ALBERO (Penne)

Bernard TRESSOLS (Cordes-sur-Ciel)

#### - COMMUNICATION

**Bernard ANDRIEU** (Cordes-Sur-Ciel)

Sylvain RENARD (Penne)

Sabine BOUDOU-OURLIAC (Marnaves)

Bernard BOUVIER (Livers-Cazelles)

Sylvie GRAVIER (Milhars)

Sylvie LAPORTE (Lacapelle-Ségalar)

Nathalie MULET (Vaour)

Cyril BLANCHET (Milhars)

#### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

#### **Tourisme:**

- Le projet de délibération portant révision des statuts de l'EPIC de Tourisme du Pays Cordais au Pays de Vaour porté à l'ordre du jour de la présente réunion est ajourné à la demande de Monsieur le Président, consécutivement aux débats contradictoires qu'il a suscité au sein de l'assemblée.

Considérant que l'installation du nouveau comité de direction de l'EPIC de Tourisme doit intervenir avant le 31 octobre 2020, Monsieur Bernard ANDRIEU propose de reprendre ce

dossier avec le recul nécessaire et que les modifications proposées des statuts soient étudiées sereinement entre l'Office de Tourisme et la commission Tourisme de la 4C présidée par Madame Sabine BOUDOU-OURLIAC, Vice-présidente en charge du Tourisme et de la Culture.

- Le projet de délibération validant la liste des membres du comité de direction de l'EPIC de Tourisme du Pays Cordais au Pays de Vaour appartenant à la catégorie « socio-professionnels du tourisme » est également ajourné. Un appel à candidature complémentaire va être envoyé par l'EPIC aux socioprofessionnels du tourisme du territoire.

Madame Sabine OURLIAC convoquera la commission Tourisme-Culture pour le lundi 28 septembre à la 4C.

#### **Ecoles:**

Patrick LAVAGNE Vice-président en charge des écoles rend compte de l'organisation de la rentrée des classes et des diverses démarches, interventions et entretiens avec les personnels des écoles qu'il a dû devoir planifier sur les différentes écoles, notamment pour ce qui concerne l'accueil périscolaire et extrascolaire (ALAE, Centre de loisirs), qui a dû rapidement être repensé suite à l'arrêt brutal des activités de l'association ARC en CIEL au 31 août dernier et dont la 4C a été avertie officiellement par courrier début août.

Dès le début du mois d'août et dans l'anticipation de la rentrée scolaire, il a dû apporter avec l'accord des agents des écoles, des modifications dans leurs interventions, notamment sur le fonctionnement des ALAE et l'organisation des NAP sur les écoles de MILHARS, PENNE et VAOUR.

La direction du centre de loisirs 4C a été confiée à une agente diplômée de l'école de Cordes avec le personnel d'encadrement nécessaire pour l'accueil des enfants. Il précise qu'à ce jour, cette organisation a été pensée jusqu'aux vacances de Toussaint et qu'il travaille sur sa pérennité pour les mois à venir, conscient des améliorations éventuelles qui devront y être apportées.

#### Intervention économique 4C:

Bernard TRESSOLS souhaiterait que la 4C, au titre de sa compétence « Economique » apporte son soutien aux administrateurs de la SICA de VAOUR, dans leur projet de remise en route de l'atelier de transformation situé sur cette commune, en les accompagnants sur la recherche des financements potentiels sur cette filière. Il rappelle que la SICA, il y déjà plus de deux ans, a subi un incendie important de ses locaux. Les compagnies d'assurance ont mis du temps pour tomber d'accord sur l'indemnisation de ce sinistre. Aujourd'hui les litiges étant réglés, l'heure est venue de remettre en route l'atelier de transformation, en tenant compte notamment des nouvelles normes sanitaires qui sont imposées par les services de l'Etat.

#### 5G:

Monsieur Matthieu AMIECH souhaiterait que lors d'une prochaine réunion, il puisse être discuté du déploiement de la 5G, dossier auquel il est personnellement très sensible. Monsieur le Président prend note de sa demande.

#### **Communication:**

Monsieur le Président et Monsieur Sylvain RENARD vont travailler à l'actualisation du site de la 4C.

#### Sénatoriales:

Concernant les élections sénatoriales qui se tiendront le 27 septembre prochain, Monsieur le Président demande aux élus du conseil communautaire de bien vouloir l'informer au plus vite, s'ils sont volontaires, de leur disponibilité pour être assesseur au bureau de vote ce jour-là.

#### Devenir de la 4C:

Monsieur le Président rend compte des communications régulières qu'il a avec les services de la Préfecture concernant le dossier.

Des démarches complémentaires sont en cours et devraient pouvoir être confirmées dans les prochains mois. Si elles devaient être infirmées, il précise que la date de la fusion interviendrait alors au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21 heures.